Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

Distribution:

Original:

EB 2009/97/R.25/Rev.1

11 d) iii)

F

Publique

Anglais



Rapport du Président

Proposition de don supplémentaire à la République d'Haïti pour le

Projet de développement de la petite irrigation (PPI-2)

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-septième session Rome, 14-15 septembre 2009

Pour: Approbation

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec la responsable du FIDA ci-après:

Anna Pietikainen

Chargée de programme de pays téléphone: +39 06 5459 2196 courriel: a.pietikainen@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: <u>d.mcgrenra@ifad.org</u>

Table des matières

| Sigles et acronymes | | ii |
|---------------------|--|--|
| Rec | iii | |
| Car | iv | |
| Rés | V | |
| ۱. | Le projet | 1 |
| | A. Principal créneau de développement visé par le projet B. Financement proposé C. Groupe cible et participation D. Objectifs de développement E. Harmonisation et alignement F. Composantes et catégories de dépenses G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats H. Avantages et justification économique et financière I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement J. Principaux risques K. Durabilité | 1 1 2 3 3 4 4 5 5 6 |
| П. | Instruments juridiques et autorité | 6 |
| 111. | Recommandation | 7 |
| Ann | exe | |
| Acco | ord de financement | 8 |
| Арр | endices | |
| I. II. | Key reference documents (Principaux documents de référence) Logical framework (Cadre logique) | 1 |

Sigles et acronymes

CSD Cadre pour la soutenabilité de la dette

MARNDR Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du

développement rural

PAIP Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural PNMFA Programme national pour la maîtrise de l'eau aux fins agricoles

PPI Projet de développement de la petite irrigation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République d'Haïti, sous la forme d'un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, pour le projet de développement de la petite irrigation (PPI-2), telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du projet

Haïti

Projet de développement de la petite irrigation



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent IFAD en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République d'Haïti

Projet de développement de la petite irrigation (PPI-2)

Résumé du financement supplémentaire

Institution initiatrice: FIDA

Bénéficiaire: République d'Haïti

Organisme d'exécution: Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et

du développement rural

Coût total du projet: 34,1 millions d'USD

Montant du don du FIDA/CSD: 3,65 millions de DTS (équivalant approximativement à

5,66 millions d'USD)

Montant du prêt du FIDA 8,8 millions de DTS (équivalant approximativement à

(approuvé en décembre 2006): 13 millions d'USD)

Conditions du prêt du FIDA: 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix

ans, avec une commission de service de trois quarts de

point (0,75%) l'an

Cofinanceur: Fonds de l'OPEP pour le développement international

Montant du cofinancement: 8,0 millions d'USD

Conditions du cofinancement: Prêt

Contribution de l'emprunteur: 4,4 millions d'USD

Contribution des bénéficiaires: 3,0 millions d'USD

Institution chargée de la préévaluation: FIDA

Institution coopérante: Supervision directe du FIDA

Proposition de don supplémentaire à la République d'Haïti pour le projet de développement de la petite irrigation (PPI-2)

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

Le prêt destiné à financer le projet de développement de la petite irrigation (PPI-2) 1. a été approuvé par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-neuvième session, en décembre 2006. L'accord de prêt, signé en mai 2007, a été ratifié par le Parlement haïtien en juin 2008. En novembre de la même année, le FIDA a déclaré l'entrée en vigueur du prêt et le premier décaissement du compte de prêt a été effectué en décembre 2008. Il avait été stipulé en 2006 que, compte tenu du manque de terres cultivables, le projet chercherait à exploiter au maximum les possibilités qu'offrent les petits réseaux d'irrigation afin de développer l'agriculture intensive, en accordant toute l'attention voulue aux technologies innovantes, à la sécurité foncière et à la gestion des ressources naturelles. Les événements de 2008 ont mis en évidence non seulement la vulnérabilité d'Haïti aux chocs financiers et climatiques externes mais également le besoin, pour le pays, d'accroître la production vivrière nationale et de réduire la dépendance à l'égard d'un marché international imprévisible. Dans ce contexte, l'irrigation, en particulier pour les petits agriculteurs qui représentent la grande majorité des producteurs haïtiens, constitue un moyen d'action fondamental pour accroître la productivité et la production. Avec un PIB par habitant de 430 USD (2006), Haïti reste l'un des pays les plus pauvres du monde.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République d'Haïti un financement supplémentaire par rapport au prêt en vigueur, sous la forme d'un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD), d'un montant de 3,65 millions de DTS (équivalant approximativement à 5,66 millions d'USD), pour contribuer au financement du projet de développement de la petite irrigation (PPI-2). Haïti est à l'heure actuelle un pays classé «rouge» au titre du CSD.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Initialement, Haïti ne figurait pas sur la liste des emprunteurs effectifs SAFP pour le cycle 2007-2009. Grâce à une amélioration incontestable de la performance du programme de pays et des mesures prises par le FIDA et par le gouvernement face à la crise alimentaire en 2008, Haïti est devenu emprunteur actif en 2009 et une somme de 5,66 millions d'USD lui a été allouée pour cette même année.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Haïti a atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) en novembre 2006, et devrait atteindre le point d'achèvement en 2009. Depuis que le FIDA a commencé à intervenir en Haïti, en 1978, il a financé des opérations pour un montant total équivalant à 84,4 millions d'USD. Dans le cadre du projet de développement de la petite irrigation (PPI), dernière opération achevée en Haïti, la totalité du prêt approuvé par le FIDA a été décaissée. Pour les deux opérations en cours, à savoir le projet d'intensification des cultures vivrières – phase II et le programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural, les décaissements se sont considérablement améliorés. En outre, en 2008, 10,2 millions d'USD au total, provenant des deux prêts, ont été réaffectés afin de financer des activités à court

terme destinées à relancer la production agricole. Au cours des dernières années, malgré des périodes de crise politique aiguë, le gouvernement a fourni un effort exemplaire pour rembourser en temps voulu sa dette envers le FIDA.

Flux de fonds

5. Un compte spécial sur lequel seront versés les fonds accordés par le FIDA en faveur du projet a été ouvert auprès de la Banque de la République d'Haïti.

Modalités de supervision

6. En octobre 2007, la supervision du programme de pays d'Haïti a été confiée au FIDA et ce dernier supervise directement le présent projet.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Ce financement supplémentaire sera régi par les Conditions générales révisées, telles qu'approuvées en avril 2009, aucune dérogation n'étant prévue.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes ont été prises afin d'améliorer les aspects du prêt du FIDA intéressant la gouvernance: i) la passation des marchés de travaux de génie civil, de fournitures et de services consultatifs respectera les dispositions des directives du FIDA pour la passation des marchés et fera l'objet d'un audit; ii) le personnel administratif et les agents chargés des questions financières seront recrutés par voie de concours et appliqueront de saines procédures de comptabilité et de gestion; et iii) les comptes du projet seront vérifiés chaque année par un commissaire aux comptes indépendant qualifié.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le financement supplémentaire permettra au projet de toucher 3 000 autres ménages, portant ainsi le total du groupe cible à 21 000 ménages. Ces derniers vivent dans des campagnes reculées et sont mal insérés dans une économie essentiellement informelle. Ils survivent grâce à des stratégies de subsistance, ne disposent pas de moyens de communication ni de services publics ou privés doivent faire face à des coûts de transaction élevés. La pression de plus en plus forte qui s'exerce sur les ressources disponibles et l'extrême dégradation des terres viennent aggraver la précarité, dans un environnement exposé aux catastrophes naturelles¹.

Méthode de ciblage

10. Le projet intervient actuellement dans deux des départements les plus pauvres du pays – le Nord-Est et le Nord-Ouest. Le financement supplémentaire permettra d'élargir le projet au département du Centre, lui aussi caractérisé par des niveaux élevés de pauvreté et d'extrême pauvreté (85% et 61% respectivement) et déjà ciblé par le programme de pays du FIDA pour cette raison. Bien qu'intervenant essentiellement dans des milieux où les bénéficiaires ont déjà peu ou prou accès aux moyens de production (ceux, par exemple, qui vivent soit dans un périmètre d'irrigation existant ou récemment aménagé, soit à proximité), le projet accordera la priorité aux ménages appartenant aux groupes les plus vulnérables, qui se verront proposer des techniques d'irrigation individuelle et des activités extra-agricoles génératrices de revenus. Un autodiagnostic participatif des besoins et de la vulnérabilité sera effectué dans les périmètres d'irrigation et les microbassins versants au sein desquels ils se situent, afin d'identifier les groupes et leurs besoins prioritaires. L'approche de ciblage adoptée par le projet est en harmonie avec la politique du FIDA en la matière.

Les groupes les plus vulnérables et leurs besoins spécifiques sont indiqués dans le document de conception du projet.

Participation

11. Les bénéficiaires participeront à toutes les étapes du projet, depuis la planification et la mise en œuvre jusqu'au suivi-évaluation. S'agissant de la construction des ouvrages et des microprojets, des contrats tripartites seront signés entre les organisations des bénéficiaires, les prestataires de services et les responsables du projet. Les bénéficiaires devraient contribuer aux coûts des microprojets à hauteur de 10 à 25%; cette fourchette sera adaptée en fonction des capacités des groupes les plus vulnérables, compte tenu de leur état de santé et du temps dont ils disposent. Les bénéficiaires joueront un rôle essentiel dans le suivi du projet et l'évaluation de son impact.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. La finalité du projet consiste à obtenir une réduction sensible de la pauvreté rurale dans les zones d'intervention. L'objectif de développement poursuivi consiste à améliorer durablement les moyens d'existence et les revenus des ménages ruraux pauvres, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables. Les objectifs spécifiques sont les suivants: i) intensifier les cultures et accroître la production agricole de manière durable moyennant une gestion efficiente des ressources en eau et la consolidation de l'agriculture irriguée, que l'irrigation soit collective ou individuelle; ii) développer les activités de production agricole et extra-agricole génératrices de revenus; et iii) renforcer les capacités des communautés en matière de planification, d'organisation et de gestion afin de faciliter leur intégration aux marchés et leur accès aux services financiers.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Ce projet, qui prolonge une précédente opération, devrait favoriser des changements indispensables de la politique et des institutions du sous-secteur de la petite irrigation, principalement moyennant le renforcement institutionnel – Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR), associations d'irrigants et autres parties prenantes –, tout en contribuant à l'élaboration d'un programme national pour la maîtrise de l'eau aux fins agricoles (PNMFA).

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Approuvé en avril 2009, le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour Haïti s'est fixé les objectifs prioritaires suivants: i) stimuler la participation des organisations de base au processus de développement; ii) améliorer l'accès des petits agriculteurs aux ressources en eau et aux services de production; et iii) améliorer leur accès aux marchés. Les objectifs et activités du projet s'inscrivent dans le droit fil de ces objectifs stratégiques. Bien qu'Haïti ne figure pas sur la liste des pays sortant d'un conflit établie par l'Association internationale de développement, les activités relevant du projet sont pleinement conformes aux recommandations de la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement, du fait de leur contribution au renforcement de la résilience des communautés, et du fonds d'urgence.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Aux termes du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (approuvé en 2007), le développement agricole et rural constitue le principal moteur de croissance. Ce document met l'accent sur la remise en état de l'infrastructure d'irrigation, facteur considéré prioritaire dans le plan de développement du gouvernement présenté lors de la conférence des donateurs sur Haïti, en avril 2009.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Dans le cadre du projet, des liens seront établis avec les initiatives de développement rural engagées par les autres partenaires du développement, en particulier celles de la Banque interaméricaine de développement, de l'Agence française de développement et de l'Union européenne. De plus, le projet renforcera les capacités du MARNDR s'agissant de coordonner les activités dans le secteur de l'irrigation.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet compte quatre composantes principales: i) le développement de l'irrigation, qui recouvre les activités d'élaboration d'un PNMFA; le renforcement des capacités des organismes publics, des associations d'irrigants et des prestataires de services privés; la sécurité des droits fonciers; la construction et la remise en état de périmètres irrigués collectifs; le développement de dispositifs d'irrigation individuels; l'atténuation des incidences négatives éventuelles sur l'environnement; la validation et la diffusion de techniques d'irrigation novatrices; et enfin la création d'un fonds d'urgence; ii) l'appui aux activités de production dans le cadre de microprojets (agriculture, élevage, activités génératrices de revenus et recherche-développement); iii) le renforcement des capacités des organisations de base dans le domaine de la planification et de la gestion de leur développement, y compris en faveur d'activités à caractère social, et l'appui aux institutions de commercialisation et de microfinance; et iv) la coordination et la gestion du projet.

Catégories de dépenses

18. Les coûts du projet se répartissent entre sept grandes catégories de dépenses: i) travaux de génie civil; ii) véhicules et équipements; iii) études, formation, assistance technique et contrats; iv) crédit; v) microprojets; vi) salaires; et vii) dépenses de fonctionnement.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les principaux partenaires d'exécution sont les suivants: i) le MARNDR – agent principal du projet – sa direction des infrastructures agricoles, ses directions départementales de l'agriculture et les bureaux agricoles communaux; ii) le Ministère de l'économie et des finances et le Ministère de la planification et de la coopération externe (ainsi que ses services décentralisés); iii) d'autres organismes publics tels que le Fonds d'assistance économique et social, en charge de l'actuel programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural (PAIP), et le Bureau national de la réforme agraire; iv) les communes; v) les organisations à assise communautaire et les associations d'irrigants; et vi) les prestataires de services (secteur privé ou ONG).

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le MARNDR assumera la responsabilité globale de la mise en œuvre du projet, lequel sera encadré par un comité national de pilotage composé de représentants d'autres ministères, d'organismes publics et de donateurs participant au projet. On fera appel aux comités départementaux existants, dont font partie des représentants des bénéficiaires, pour dégager des synergies et étudier des questions intéressant le projet. Une unité de coordination du projet responsable de la planification, de la gestion et de la supervision des activités du projet sera créée dans le cadre de la structure administrative et technique du MARNDR. Sur le terrain, les tâches opérationnelles seront sous-traitées à des prestataires de services.

Rôle de l'assistance technique

21. Une assistance technique extérieure de courte durée sera apportée afin de faciliter le démarrage du projet et de former le personnel du projet et les prestataires de services.

Situation des principaux accords d'exécution

22. L'accord de financement supplémentaire entrera en vigueur dès qu'il sera signé par les deux parties. Afin de mettre à profit les complémentarités qui existent sur le plan méthodologique, un accord de collaboration est en place avec le PAIP et le projet d'intensification des cultures vivrières – phase II, tous deux également en cours d'exécution dans les départements du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Centre.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet s'élève à 34,1 millions d'USD. Les principales sources de financement sont le FIDA (prêt à des conditions particulièrement favorables de 13,0 millions d'USD et don de 5,66 millions d'USD au titre du CSD), le Fonds de l'OPEP pour le développement international (8,0 millions d'USD), le gouvernement (4,4 millions d'USD) et les bénéficiaires (3,0 millions d'USD).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Les principaux avantages sont les suivants: i) accroissement et diversification de la production et des revenus agricoles; ii) amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel et de la sécurité alimentaire des familles les plus vulnérables; iii) développement de l'offre de services de microfinance dans la zone du projet; iv) renforcement du statut des femmes et de leur participation à la gestion du développement local; v) renforcement des capacités de gestion et de planification à l'échelon local; et vi) amélioration de la gestion des ressources naturelles moyennant l'introduction de techniques agricoles appropriées. Le projet sera réalisé dans l'intérêt des familles rurales pauvres, notamment les groupes les plus marginalisés, et il se traduira par un renforcement des prestataires de services, des services publics et des communes.

Viabilité économique et financière

25. Il ressort de la modélisation des exploitations agricoles représentatives des systèmes de production de chacun des départements qu'une modification du choix des cultures (du fait de la plus grande quantité d'eau disponible), combinée à une utilisation plus efficiente des ressources, se traduit par un accroissement de plus de 80% de la rémunération du travail. Une analyse financière basée sur les coûts d'entretien, de gestion et d'énergie pour chaque système d'irrigation (collective, individuelle, par pompage ou gravitaire) donne dans tous les cas un taux de rentabilité financière interne satisfaisant.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Le projet fait appel à une approche globale du partage des connaissances. Au niveau des bénéficiaires, des campagnes d'information et de sensibilisation seront menées au démarrage du projet. Au niveau départemental, les connaissances entre les parties prenantes, notamment les représentants des associations d'irrigants et des organisations de base, seront mises en commun lors de comités de coordination et de tables rondes. Enfin, au niveau national, le PNMFA sera axé sur l'échange d'expériences dans le cadre d'une approche intégrant la gestion des ressources naturelles au développement de l'irrigation.

Innovations en matière de développement

27. Le projet favorisera les innovations dans plusieurs domaines: i) irrigation: validation et diffusion de techniques innovantes de mobilisation des ressources en

eau souterraine, amélioration des systèmes gravitaires et sous pression, introduction de l'irrigation individuelle et création d'un fonds d'urgence; ii) agronomie: microprojets de recherche et développement visant à introduire de nouvelles technologies; iii) commercialisation et finance rurale: développement expérimental de systèmes de récépissés d'entrepôt; et iv) sécurité foncière, par le biais de la mise en œuvre d'une expérience pilote en dehors de la zone de conflit foncier.

Approche d'élargissement

28. La conception du projet intègre la mise en place de dispositifs permettant d'élargir l'approche retenue à l'échelon national et à la prise de décision, moyennant notamment l'organisation de tables rondes départementales qui joueront un rôle consultatif dans la concertation nationale sur les politiques publiques et la mise en place du PNMFA.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Les principaux risques qui nécessiteront un suivi particulier au cours de l'exécution du projet sont les suivants: i) l'entretien des ouvrages par leurs utilisateurs dès leur mise en service, qui pourrait nécessiter un appui du projet; ii) les carences des services publics et privés, que l'on pourra atténuer en faisant appel dans chaque département à une ONG qualifiée pour conduire les opérations; iii) la surexploitation des ressources en eau, risque qui sera prévenu par la mise en place de mesures rigoureuses d'utilisation rationnelle des eaux souterraines et des eaux de surface; iv) la détérioration des bassins versants que l'on pourra atténuer en mobilisant des appuis complémentaires, et par des projets d'irrigation individuelle hors des périmètres d'irrigation collective; et v) l'inégalité entre les sexes, que l'on atténuera par l'adoption d'une approche favorisant l'équité hommes-femmes, accompagnée par la mise en œuvre d'une série de recommandations (visant la formation du personnel et des partenaires du projet, les critères de sélection des prestataires de services et du personnel, le respect d'un équilibre entre hommes et femmes dans la composition des équipes, etc.).

Classification environnementale

30. Conformément aux procédures du FIDA en matière d'évaluation environnementale, le projet est classé dans la catégorie A étant donné qu'il risque d'avoir un impact significatif sur l'environnement. Des évaluations environnementales figurent dans les études approfondies menées dans la zone d'exécution du projet.

K. Durabilité

31. Les principaux facteurs de durabilité du projet sont le renforcement des moyens du gouvernement central en matière de coordination et d'encadrement du secteur; le renforcement des organisations de base, à savoir les associations d'irrigants; le développement de l'accès à la commercialisation et aux mécanismes financiers, qui se traduira par une diversification et une amélioration durables des moyens d'existence; l'amélioration de la gestion des ressources naturelles; et l'amélioration de l'offre de services publics et privés dans les campagnes.

II. Instruments juridiques et autorité

- 32. Un accord de financement entre la République d'Haïti et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
- 33. La République d'Haïti est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.

34. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République d'Haïti un don supplémentaire au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant équivalant à trois millions six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (3 650 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

Projet de développement de la petite irrigation

| (Négociations conclues le 4 septembre 2009) |
|---|
| Numéro du don: DSF |
| Nom du projet: Financement supplémentaire pour le Projet de développement de la petite irrigation (PPI-2) ("le Projet") |
| Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA") |
| et |
| La République d'Haïti ("le Bénéficiaire") |
| (désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties") |
| conviennent par les présentes de ce qui suit: |

ATTENDU qu'un accord de prêt a été signé entre le Fonds et le Bénéficiaire le 15 mai 2007 (Prêt No. 715-HT) pour le financement du PPI-2 décrit à l'annexe 1 dudit accord;

ATTENDU que le Bénéficiaire a sollicité auprès du Fonds un don pour le financement supplémentaire du Projet, tel que décrit à l'annexe 1 du présent accord;

ATTENDU que sur la base de ce qui précède, le Fonds a accepté d'accorder un don au Bénéficiaire conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord.

Section A

- 1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1) et le tableau d'affectation des fonds (annexe 2).
- 2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
- 3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

- 1. Le montant du don est de trois millions six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (DTS 3 650 000)
- 2. L'exercice financier débute le 1^{er} octobre.

3. Un compte du Projet est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès de la Banque de la République d'Haïti.

Section C

- 1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR) du Bénéficiaire.
- 2. La date d'achèvement du Projet est fixée au 31 décembre 2015 ou toute autre date notifiée par le Fonds.

Section D

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du Projet.

Section E

Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous:

| Pour le FIDA: | Pour le Bénéficiaire: |
|--|---|
| Fonds international de développement agricole Via Paolo di Dono, 44 00142 Rome, Italie | Ministère de l'économie et des finances Palais des Ministères Port-au-Prince, Haïti |
| Le présent accord, en date dusix (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le F | |
| Pour le Fonds | Pour le Bénéficiaire |

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

- 1. Population cible. Les bénéficiaires du Projet sont les ménages ruraux sans terre ou exploitant d'une très petite superficie et n'ayant pas d'accès a l'irrigation, des ménages de petits producteurs à dominante vivrière sans accès permanent a une sole irriguée, des femmes pauvres ou des ménages ruraux gérés par des femmes et des jeunes ruraux déscolarisés, chômeurs ou sous employés, situés dans les départements du Nord-Est, du Nord-Ouest ainsi que celui du Centre (la "zone du Projet").
- 2. *Finalité.* Le but du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale dans les zones d'intervention du Projet.
- 3. Objectifs. L'objectif de développement du Projet est l'accroissement et la sécurisation durables des revenus et conditions de vie des ménages ruraux pauvres, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables. Les objectifs spécifiques du Projet sont les suivants: i) l'accroissement durable de la base productive par l'optimisation de la consolidation de l'agriculture irriguée, au moyen d'installations collectives ou individuelles; ii) l'amélioration de la valorisation des produits de l'agriculture irriguée et de l'accès des producteurs aux marchés de manière a augmenter les revenus des familles les plus pauvres; iii) le renforcement des capacités de planification et de structuration des communautés en incluant les groupes les plus vulnérables.
- 4. *Composantes*. Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1 - Développement de l'irrigation

Au terme de cette composante, le Projet va mener les activités suivantes:

- a) Programme national pour la maitrise de l'eau aux fins agricoles. i) Finalisation et enrichissement des bases de données sur les aménagements hydro agricoles existants, avec la mise en opération d'un système de suivi de l'état des ressources comme des performances des systèmes, ii) élaboration d'un programme pour le développement d'une agriculture irriguée gérée par les producteurs, iii) consolidation du cadre légal et règlementaire qui régit l'utilisation de la ressource en eau et des infrastructures installées par l'État, iv) réalisation de certains schémas directeurs d'aménagement dans des zones à fort potentiel, en priorité la plaine de Maribaroux dans le département du Nord-Est.
- b) Renforcement des capacités des prestataires privés/publics de services en matière de gestion de l'eau et des aménagements hydro-agricoles. i) Renforcement des Associations d'irrigants ("Al") du Projet de réhabilitation de petits périmètres irrigués financé par le Fonds ("projet PPI"), ii) promotion d'échanges d'expériences et amorce d'un processus d'agrégation et de structuration des Al à différents niveaux, iii) renforcement des capacités de gestion d'Al sélectionnées, iv) création et mise en œuvre d'un fonds d'urgence destiné à faire face aux besoins imprévus de réparations des systèmes d'irrigation résultant de catastrophes climatiques, v) formation des agents de l'administration (Bureau agricole communal/Direction départementale agricole) à la promotion, la planification et le suivi des opérations de mise en valeur agricole de l'eau et de prise en charge par les usagers de la gestion de l'eau dans les périmètres collectifs, vi) formation d'acteurs du secteur privé, notamment les cadres de terrain impliqués dans des opérations de développement de l'agriculture irriguée.

c) Validation et diffusion de technologies innovantes en matière d'irrigation. i) Mobilisation des ressources en eau souterraines, en testant, notamment, des techniques de forage à faible coût, ii) améliorations des systèmes gravitaires, en validant, notamment, diverses solutions techniques pour les prises d'eau et l'utilisation de pompes à motricité humaine, iii) améliorations des systèmes sous pression collectifs, notamment par une approche plus modulaire des systèmes, iv) promotion de la petite irrigation individuelle par la diffusion de groupes motopompes et de pompes à motricité humaine desservant une ou plusieurs familles et de techniques économisant l'eau.

- d) Investissements physiques sélectifs dans les petits périmètres irrigués ("PPI"). i) Réhabilitation d'environ 2 950 ha de périmètres irrigués dans les départements du Nord-Est, du Nord-Ouest, et du Centre, en accord avec les collectivités locales et en fonction de critères de sélection rigoureux, ii) création raisonnée de nouveaux systèmes irrigués, estimés à 1 050 ha, sur des terres du domaine public.
- e) Sécurisation agro-foncière des irrigants. Le Projet financera un processus visant à assurer la sécurité agro-foncière des bénéficiaires sur les périmètres réhabilités ou construits dans le cadre du Projet qui débouchera sur l'établissement d'un plan parcellaire pour chaque périmètre et l'attestation du titre d'occupation par l'Institut national de la réforme agraire ("INARA").
- f) Ressources naturelles et environnement. La protection des périmètres irrigués, tributaires de l'état du bassin versant correspondant, sera traitée dans toute la mesure où l'échelle du problème le permette, par le biais de: i) actions de sensibilisation et de concertation entre exploitants d'un même bassin versant visant à une exploitation raisonnée et équitable des ressources qui sera formalisée dans un accord entre les communautés concernées, ii) mesures de protection physique et biologique de zones vulnérables à l'érosion et/ou à l'inondation, et iii) mesures d'atténuation des impacts négatifs éventuels de l'irrigation.

Les activités de gestion des ressources naturelles du Projet débuteront par une campagne d'information, de sensibilisation et de communication sur les processus de dégradation des ressources naturelles, son impact sur la production, le potentiel de production et les ressources en eau. Le Projet réalisera notamment un diagnostic biophysique des principaux sous bassins retenus, un diagnostic participatif, la définition des priorités avec les bénéficiaires, l'approbation des choix techniques par la communauté cible, la définition et la description des modalités d'intervention avec les bénéficiaires et, enfin, l'exécution des travaux.

Composante 2 - Appui aux activités productives à travers les microprojets

Les microprojets ("MP") à caractère productif appuyés par le Projet seront identifiés et sélectionnés par les bénéficiaires eux-mêmes. Une attention particulière sera donnée au développement de micro-entreprises rurales pour lesquelles des groupes particulièrement défavorisés vivant dans le même espace géographique que les usagers des périmètres seront identifiés pendant le diagnostic participatif. Le Projet accordera des subventions pour cofinancer, avec les bénéficiaires, les MP qui auront satisfait aux critères d'éligibilité du Projet.

Les catégories de MP susceptibles d'être appuyés par le Projet peuvent être regroupées de la manière suivante:

a) Amélioration des systèmes de production végétale dont la recapitalisation des exploitations, l'intensification des systèmes culturaux de plaine sans irrigation; l'intensification des systèmes culturaux de plaines irriguées; l'intensification de cultures stratégiques et la diversification de la production végétale.

b) Développement des productions animales dont le développement et l'amélioration qualitative du cheptel bovin; l'accroissement et l'amélioration génétique du cheptel caprin; la poursuite de la reconstitution du cheptel porcin; le développement de l'aviculture; l'embouche caprine et porcine et l'apiculture.

- c) Activités génératrices de revenus et projets de conservation/transformation de produits dont la constitution de boutiques d'intrants; le stockage, la conservation et la transformation primaire des produits; le développement de services de protection des végétaux; le développement de services de labour avec attelage; le dressage d'animaux de trait et le développement du transport.
- d) Activités de recherche-développement ("RD") dont l'introduction de nouvelles technologies, parcelles de démonstration; la production de semences artisanales; l'appui à des exploitations et les écoles.

Composante 3 - Renforcement des capacités

Les activités à mener dans le cadre de la composante sont les suivantes:

- a) Appui à la commercialisation. Afin d'augmenter la valeur ajoutée dégagée au niveau des producteurs, les activités suivantes seront menées: i) le suivi et la recherche de marchés, ii) la création de comptoirs de produits et la participation à des foires et autres opérations de promotion commerciale, iii) le développement de mécanismes de financement à court terme du stockage de la production et la formation en appui-conseil aux. Organisations communautaires de base ("OCB") pour l'amélioration du conditionnement et des conditions de stockage des produits, l'élaboration de cahier de charges et de contrats de production entre des OCB et des grossistes/exportateurs, iv) la diffusion des informations commerciales auprès des producteurs et commerçants dans les zones d'intervention du Projet. À ce titre, une partie des actions d'appui à la commercialisation en faveur d'OCB sera financée à travers les MP issus de la planification participative.
- b) Études de marché et promotion commerciale
 - i) Études de marché. Il s'agit d'études pratiques sur les zones d'intervention du Projet complétant les études filières menées au niveau national avec l'appui de la Banque inter-américaine de développement ("BID"). Leur but sera d'engager un dialogue avec les acteurs locaux de la commercialisation sur les potentialités de la zone et les moyens d'améliorer la commercialisation. Ces études de marché seront menées en parallèle des exercices de planification participative sur les périmètres. Les problématiques de commercialisation seront un thème à discuter obligatoirement durant cette planification participative pour faire ressortir des idées de MP dans ce domaine.
 - ii) Promotion commerciale. En appui aux OCB assistées dans le cadre des composantes 1 et 2, des comptoirs de produits en tant que MP fédérateurs au profit de plusieurs OCB seront développés. La participation des OCB à des foires commerciales sera encouragée, la publicité pour des produits locaux, la formation en qualité et l'amélioration des emballages seront développés.
- c) Développement pilote du financement à court terme du stockage de la production. Le Projet soutiendra le développement de ces mécanismes de financement avec des institutions financières partenaires. Les activités suivantes seront menées: i) renforcement institutionnel des OCB spécialisées dans le stockage, ii) cofinancement de la construction de petits magasins de stockage au niveau de ces OCB, iii) mise en

relation des ces OCB avec les institutions financières pour obtenir des crédits warrantés; des opérateurs spécialisés (Organisations non-gouvernementales ("ONG") locales) assureront la mise en confiance des banques, le décaissement du crédit et le suivi des recouvrements.

- d) Collecte et diffusion des informations commerciales. L'objectif est de mettre à la disposition des producteurs toutes les informations relatives aux marchés et aux prix des produits agricoles selon un format et une fréquence adéquats pour répondre aux besoins des producteurs et des commerçants traditionnels. Ces questions seront abordées avec les bénéficiaires du Projet lors des diagnostics participatifs. Le Projet appuiera donc la diffusion, à travers notamment les radios communautaires, de ces informations collectées par différents partenaires.
- e) Développement de la microfinance en milieu rural. i) La réalisation des études d'implantation d'institutions de microfinance ("IMF") par des Opérateurs partenaires spécialisés ("OPS"), ii) les subventions pour la création d'IMF, iii) les lignes de crédit destinées au financement des Groupes de caution solidaire ("GCS") puis à la dotation des fonds propres aux IMF, iv) l'appui des OPS pour l'animation, la formation, le contrôle externe et l'audit des GCS/IMF.

Composante 4 - Coordination et gestion du Projet

- a) Unité de coordination du projet. Une Unité de coordination du projet ("UCP") sera créée et aura son siège à Port-au-Prince. Elle sera constituée d'un personnel peu nombreux mais hautement qualifié, soit un Coordonnateur du projet, un Responsable administratif et financier, un responsable de la passation des marchés, un comptable, un comptable adjoint et du personnel d'appui. Le Projet financera, notamment, l'acquisition des véhicules, de l'équipement de bureau, et les salaires et indemnités du personnel du Projet.
- b) Bureau du Nord-Est et les Antennes du Nord-Ouest et du Centre. Un Bureau du Nord-Est sera basé à Fort-Liberté, au sein des locaux de la Direction départementale agricole, et sera composé de trois cadres d'appui à la mise en œuvre des composantes, soit un ingénieur du génie rural; un responsable de l'approche participative, de la formation et du renforcement des capacités, point focal pour l'approche équité entre genres et pour la communication du Projet; et un agro-économiste chargé de la programmation, du suivi-évaluation, ainsi que du développement économique. Le Bureau comprendra également un assistant administratif et du personnel d'appui. Le Projet financera, notamment, l'acquisition des véhicules, de l'équipement de bureau, et les salaires et indemnités du personnel du Projet.

Une Antenne du Nord-Ouest ainsi que du Centre sera mise en place et composée d'un ingénieur du génie rural et son équipe placée au sein de la Direction Départementale Agricole du Nord-Ouest. Ces Antennes seront sous la responsabilité technique du Bureau du Nord-Est. Le Projet financera, notamment, l'acquisition des véhicules, de l'équipement de bureau, et les salaires et indemnités du personnel du Projet.

c) Appui à la coordination et à la mise en œuvre. Le Projet prévoit un volet d'appui technique externe à court terme pour appuyer la mise en place de systèmes et procédures internes du Projet à son démarrage.

Le Projet prendra également en charge un appui aux institutions nationales concernées par le Projet afin qu'elles puissent effectuer régulièrement des missions de supervision du Projet et vérifier la conformité de ses actions avec les politiques et stratégies nationales. Le Projet financera les frais d'audits externes et de vérification des comptes du Projet; la revue à mi-parcours du Projet; la formation des agents de l'UCP sur des thèmes spécifiques et un appui à la tenue des réunions du Comité national de pilotage ("CNP").

II. Dispositions relatives à l'exécution

- 5. L'Agent principal du projet
- 5.1 *Désignation.* Le MARNDR, en qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.
- 5.2 *Responsabilité*. L'Agent principal du projet veillera à ce que les interventions du Projet s'inscrivent dans le cadre des objectifs précisés ci-haut et des orientations retenues pour sa mise en œuvre.
- 6. Comité national de pilotage
- 6.1 Responsabilités. Le CNP établi sous le PPI-2 servira également comme CNP pour le Projet. Le CNP se réunira un fois par an en session ordinaire, dans la mesure du possible dans la zone du Projet. Il sera chargé de:
 - a) L'examen des rapports d'activités et des états financiers du Projet.
 - b) L'examen des programmes de travail et budget annuels ("PTBA") avant leur transmission par le MARNDR au Fonds.
 - c) Veiller à la coordination et à la complémentarité des interventions des différents ministères sectoriels et des différents projets œuvrant dans les même domaines ou zones d'intervention.
 - d) Suivre la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision du Fonds et celles de suivi de conformité avec les politiques nationales.
- 7. Comités de coordination départementaux
- 7.1 Responsabilités. Les Comités de coordination départementaux ("CCD") se réuniront au moins deux fois par an. Ils seront chargés de:
 - a) Veiller à la coordination, à la complémentarité et à la synergie des actions du Projet et des autres projets intervenant dans le département.
 - b) Faciliter les échanges d'informations, d'expériences et de leçons entre tous les projets, et constituer ainsi un forum d'échanges.
 - c) Veiller à une cohérence dans les approches de mise en œuvre des différents projets, notamment pour les financements en faveur des groupes cibles.
 - d) Donner des recommandations et avis sur les programmes et propositions relatifs à l'élaboration des PTBA du Projet avant leur soumission au MARNDR et au CNP.
 - e) Informer toutes les parties prenantes sur l'exécution du Projet, son état d'avancement, ses résultats et ses difficultés, discuter et diffuser les rapports d'activités, d'évaluation, les enquêtes d'impact et les rapports de supervision du Projet afin d'améliorer progressivement sa mise en œuvre.
 - f) Suivre la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision du Fonds et des missions de suivi de conformité avec les politiques nationales par les ministères sectoriels.

Les AI et les organisations paysannes de la zone du Projet seront invitées à participer.

- 8. Unité de coordination du projet
- 8.1 Responsabilités. L'UCP établie sous le PPI-2 servira également comme UCP pour le Projet. L'UCP sera chargée de:
 - a) La coordination du Projet ainsi que la gestion des ressources du don et des ressources provenant des bailleurs de fonds.
 - b) La préparation de PTBA sur la base des programmes soumis par les opérateurs principaux et des recommandations des CCD, des ateliers de suivi-évaluation participatifs et des prestataires de services participant à la mise en œuvre du Projet.

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PAR COMPOSANTE

9. L'exécution des activités de terrain sera sous-traitée à des prestataires de service, dont certains auront un rôle central dans la coordination et l'exécution des activités dans l'ensemble de leur zone d'intervention. Les prestataires de service seront régulièrement supervisés par l'UCP, le Bureau du Nord-Est et les Antennes du Nord-Ouest et du Centre.

Composante 1 - Développement de l'irrigation

- 10. Identification des sites. La sélection des sites à réhabiliter obéira à des critères rigoureux appliqués de façon collégiale par le Projet, les Directions départementales agricoles et les autorités communales, avant de passer à l'étape de diagnostic participatif et d'élaboration des plans de gestion des PPI. Pour les sites d'irrigation individuelle, le Projet répondra de manière beaucoup plus directe à la demande exprimée à travers un processus simplifié de diagnostic participatif. Les MP d'irrigation individuelle seront regroupés de façon à faciliter les activités d'accompagnement.
- 11. *Travaux sur les périmètres collectifs*. Le Projet recourra aux modalités de régie assistée développée dans le cadre du projet PPI et qui seront définies dans le Manuel d'opérations du Projet.
- 12. Aménagements d'irrigation individuelle ou semi collective. Il s'agira principalement d'achats d'équipements d'irrigation spécialisés qui seront effectués par regroupement des demandes sur le marché international pour obtenir de meilleurs prix, ainsi qu'au recours à des OPS, pour assister les planteurs dans l'installation et l'utilisation de leur équipement.
- 13. Activités de sécurisation agro-foncière. Les activités de sécurisation agro-foncière seront assurées par l'INARA sur la base d'un accord passé avec le MARNDR acceptable pour le Fonds. Les activités se dérouleront en trois étapes: i) identification de la parcelle; ii) identification de la personne occupant la parcelle; iii) vérification du titre dont se prévaut l'occupant de la parcelle. L'INARA établira une attestation du titre d'occupation de la parcelle.
- 14. Actions de protection de l'environnement. Le Projet travaillera en synergie en ce qui concerne les actions de Gestion des ressources naturelles ("GRN") avec les projets suivants: le Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural ("PAIP"), le programme de gestion conservatoire et productive des eaux et des sols dans les bassins stratégiques du département du Nord-Est, le projet de développement régional du Nord-Est, le projet national de bassins versants de la BID et le programme d'appui à la gestion de l'environnement. Par ailleurs, les actions du Projet en matière de GRN s'insèreront dans le Plan d'action national pour la lutte contre la désertification et contribueront à la mise en œuvre de ce dernier.

Composante 2 - Appui aux activités productives à travers les microprojets

15. Pour chaque MP, une étude simplifiée de faisabilité technique, sociale, organisationnelle et une analyse financière seront effectuées. Sur cette base un plan de financement sera élaboré et approuvé par un Comité d'approbation des microprojets qui sera mis en place et associera le Projet et des représentants des OCB. Il se réunira aussi souvent que nécessaire pour approuver la sélection des MP. À l'issue de ce processus d'approbation, une subvention ou un crédit seront octroyés. Une formation accompagnera le déroulement des activités. L'appui à la mise en œuvre des MP sera fait par des OPS locaux. Pour la fourniture des services et la mise en œuvre, des contrats seront signés entre les communautés, les OPS et le Projet.

Composante 3 - Renforcement des capacités

- 16. Renforcement des capacités. Les activités d'animation, de diagnostic et planification participatifs et de renforcement des capacités des OCB seront dispensées par les OPS. Les formations en santé et nutrition seront menées en étroite collaboration avec d'autres programmes travaillant dans ce domaine.
- 17. Appui à la commercialisation. Ces activités seront couplées avec celles de conseil et recherche action et avec le développement des autres MP productifs et contribueront ainsi largement à la sécurité alimentaire des ménages et au renforcement de leur capital de production. Elles seront menées en partenariat avec le PAIP.
- 18. Développement de la microfinance en milieu rural. Les activités de microfinance seront mises en œuvre intégralement par le PAIP, sur la base d'un protocole d'accord opérationnel conclut entre les deux projets et acceptable pour le Fonds.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt et du don. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement soit sur le Prêt No. 715-HT (PPI-2) et/ou le don, ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

| | Catégorie | Montant alloué au titre du Prêt No. 715-HT (exprimé en DTS) | Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS) | Pourcentage |
|-------|--|--|---|---|
| Ι. | Véhicules et équipement a) Véhicules et équipement de bureau | 400 000 | | 100% hors taxes |
| | b) Équipement pour aménagements d'irrigation individuelle ou semi-collective | 940 000 | | 100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires |
| II. | Travaux | 2 510 000 | | 100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires |
| 111. | Études, formation et assistance technique | 400 000 | 3 650 000 | 100% hors taxes |
| IV. | Fonds de crédit a) Associations d'irrigants et groupements d'usagers | 140 000 | | 100% des financements octroyés |
| | b) Groupements caution solidaire | 180 000 | | 100% des financements octroyés |
| V. | Microprojets | 1 520 000 | | 100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires |
| VI. | Salaires et indemnités | 1 420 000 | | 100% des subventions octroyées |
| VII. | Coûts de fonctionnements | 410 000 | | 100% hors taxes |
| VIII. | Non alloué | 880 000 | | |
| TOT | AL | 8 800 000 | 3 650 000 | |

Appendice I EB 2009/97/R.25/Rev.1

Key reference documents

Country reference documents

PRSP

IFAD reference documents

COSOP (April 2009)
Project design document (PDD) and key files
IFAD Targeting Policy
IFAD Crisis Prevention and Recovery Policy
Learning Note on Gender
Gender Framework
Learning Note on Agricultural water infrastructure and management
Administrative Procedures on Environmental Assessment

2

EB 2009/97/R.25/Rev.1

Logical framework

| Objective hierarchy | Key performance indicators and targets | Monitoring mechanisms and information sources | Assumptions and risks |
|---|--|--|--|
| Goal: Rural poverty in the North East, North West and Centre departments of Haiti is significantly reduced | Increase of assets of rural poor households (RIMS) % prevalence of malnutrition decreases (RIMS) | RIMS Impact Survey implemented at 1st year, before mid-term and before completion | |
| Project Purpose Rural poor families, especially the most vulnerable families, have improved their livelihoods and increased their incomes | 21,700 households (HH)with improved food security (more than 100 000 beneficiaries) (RIMS) 18,700 HH (6500 female headed) with improved agricultural revenues between 40% and 100% 7,300 most vulnerable HH with improved revenues of 50% (incl. 1000 women, 500 jobless young people, 1000 landless) 170 small scale irrigation schemes run by WUA in a sustainable manner (RIMS) 80% of the beneficiaries, familiarized with innovative irrigation technologies, with better production results on 570 ha (RIMS) Price increased by 30 to 50% after harvest for the marketing grass root organisations 12,200 HH with secure land titles of 4,000 ha | RIMS Impact Survey implemented at 1st year, before mid-term and before completion Survey on revenues Assessment of WUA Records of production Records of sales Survey on micro-entreprises Cataster records of irrigation schemes | Project impact and results not interfered by political instability Negative effects of natural catastrophes can be mitigated by projects activities |
| Output by component Irrigation Development Output 1: Capacity of MARND for water management improved | A Mid-term water master plan elaborated and proposed to MARNDR for approval Data base on irrigation in MARNDR installed Sector regulatory framework finalised 12,200 HH supported with land titling for 4,000 ha | Master Plan Data records Legal texts on regulatory framework Documentation of land titling files | Approval of juridical framework by GOH |
| Output 2: New small/scale irrigation schemes created and/or rehabilitated | 2,950 ha of irrigated land rehabilitated (7,000 HH) and 1,050 ha new irrigated land (5,200 HH) (RIMS) 12,200 HH with secure access to irrigation water (RIMS) 6,500 HH with knowledge on innovative irrigation technologies (RIMS) | Focus group discussions with farmers Reports on training Reports on TA | No obstacles to import necessary material |
| Output 3: Water management capacities of public and private actors strengthened | 90 WUAs with improved water management capacities (RIMS) 160 handicraft enterprises for irrigation trained (RIMS) | Reports on training Focus group discussions Documentation of plans | |
| Support to productive initiatives Output 4: Diversified agriculture and non-agriculture income generating activities enhanced | 2,250 of most vulnerable persons, 1,125 women, trained in production techniques (RIMS) 225 productive projects, 60 conservation projects implemented (RIMS) 215 micro-enterprises formed/strengthened (RMS) 500 young people trained in management and administration (RIMS) | Training reports Assessment of micro-projects Records of micro-entreprises | Technical assistance are offered on time and in line with project strategy |
| Capacity building Output 5: Organisational and management capacities of grass root organizations and their members strengthened | 110 small scale irrigation management plans elaborated 290 grass root organizations created/consolidated (RIMS) 1450 leaders (30% women) of grass-root organisations trained in management and organisations (RIMS) 160 of public and private service providers trained in participative appraisal techniques and organisational development of grass root organisations (RIMS) 100 teachers (30% women) for alphabetisation trained (RIMS), 5 800 persons (50% women) alphabetised (RIMS), 3800 persons (50%women) in nutrition, health and sanitation (RIMS), | Training reports Focus group discussions Assessment of training results | Technical assistance are offered on time and in line with project strategy |
| Output 6: Value added production processes and marketing strategies promoted | 100 organisations with improved purchase and negotiation capacities for marketing 150 of market contracts between beneficiaries and retailers established 12 market fairs organised for project target groups | Records of networks Signed contracts Appraisal of markets | Complementary infrastructure, (roads) constructed or improved Agreements of complementary activities with NGOs and other projects in this sector |
| Output 7: Accessible community based micro finance services created | 23 9 community based saving and credit centres established (CREPS) 4,800 credits granted (RIMS) 90% of clients satisfied with services | Financial records of CREPS Audit reports Records of credit accounts | Legal framework allows CREPS PAIP expertise utilised |